

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU 03 DECEMBRE 2019

OBJET

N° 29/2019

Attribution Marché  
Travaux Bons  
commande eau  
Potable

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 36  
Qui ont pris part au vote : 39 (3 pouvoirs)  
Date de convocation du Comité : 21 novembre 2019

**Présents votants** : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Michel DELOCHE, Bernard BERGER (pouvoir Jean-Pascal PEREYRON), Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Gilles BRUN, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, DEFAIVRE Claude (suppléant Hervé COULMONT), Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY, Roselyne VETTER (suppléante Éric BOURRY) et Eliane BLACHE.

**Absents excusés** : MM. Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Jean-Pascal PEREYRON (pouvoir Bernard BERGER), Éric BOURRY (suppléante Roselyne VETTER), Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT (suppléant Claude DEFAIVRE), Gérard CHAPUIS.

**Secrétaire de séance** : M. Gilles LEBRE.

**Le Rapporteur** : M. Christian ALIBERT, Vice-Président

Une consultation a été initiée en septembre 2019, par Procédure Adaptée, en vue de la mise en place d'un accord cadre bons commande travaux eau potable.

Il avait été décidé de diviser le marché en 3 lots :  
-Lot 1 : Secteur Vallée du Rhône en zone urbaine  
-Lot 2 : Secteur Vallée du Rhône en zone rurale  
-Lot 3 : Secteur du plateau en zone rurale

Cinq candidatures ont été présentées. Après examen en commission du 15 octobre 2019 les dossiers de candidature ont tous été déclarés régulièrement constitués et leurs références conformes à l'objet du marché.

Les candidats ont tous été autorisés à transmettre leurs propositions d'offres.

**Syndicat d'Eau Potable  
Crussol - Pays de Vernoux  
(Ardèche)**

**OBJET**

**N° 29/2019**

**Attribution Marché  
Travaux Bons  
commande eau  
Potable**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE

Lot 1	Lot 2	Lot 3
SAS BERTHOULY TP	SAS BERTHOULY TP	SCAM TP – Agence SUD-EST
SCAM TP – Agence SUD-EST	SCAM TP – Agence SUD-EST	Groupement ALBERTAZZI/SOC
Groupement SOGEA TP / CHAPON TP / RAMPA TP	Groupement SOGEA TP / CHAPON TP / RAMPA TP	FAURIE SAS
Groupement ALBERTAZZI / SOC	Groupement ALBERTAZZI / SOC	RAMPA TP
FAURIE SAS	FAURIE SAS	Groupement BOUCHARDON/CHAPON TP/GERLAND TP

L'ouverture des offres a eu lieu en commission du 19 novembre 2019.  
L'entreprise SCAM TP s'est excusée et n'a pas remis d'offres.  
Les quatre autres candidats ont remis des offres qui après analyse ont toutes été acceptées.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté en comité syndical du 03 décembre 2019.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- valeur technique de l'offre (exécution de chantiers en simultanés) : 50%
- montant de l'offre : 40%
- assistance technique et délai d'exécution : 10%

Les résultats pour chaque lot sont les suivants :

**Résultats d'analyse du lot 1 Secteur Vallée du Rhône en Zone Urbaine :**

Entreprises	Note du critère "valeur technique de l'offre" /50	Note du critère "Montant de l'offre" /40	Note du Critère "Délai d'exécution" /10	Note de Classement /100	Rang
Groupement SOGEA RHONEALPES - Agence COCA SUDEST - 26000 VALENCE (Mandataire) / SAS CHAPON TP (Co-traitant) - 26120 MALISSARD / RAMPA TP (Cotraitant) - 07250 LE POUZIN	49,06	37,31	10,00	96,37	1
Groupement ALBERTAZZI - 69210 LENTILLY (Mandataire) / SOC - Agence Rhône-Alpes (Co-traitant) - 69100 VILLEURBANNE / Société SERPOL (Co-traitant) - 69633 VENISSIEUX	41,88	34,68	2,15	78,71	3
FAURIE SAS - 07320 SAINT AGREVE	39,62	40,00	8,75	88,37	2
SAS BERTHOULY TP - 26206 MONTELMAR	29,45	33,88	7,15	70,38	4

**OBJET**

**N° 29/2019**

**Attribution Marché  
Travaux Bons  
commande eau  
Potable**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE

**Résultats d'analyse du lot 2 Secteur Vallée du Rhône en zone rurale :**

Entreprises	Note du critère "valeur technique de l'offre" /50	Note du critère "Montant de l'offre" /40	Note du critère "Délai d'exécution" /10	Note de classement /100	Rang
Groupement SOGEA RHONEALPES - Agence COCA SUDEST - 26000 VALENCE (Mandataire) / SAS CHAPON TP (Co-traitant) - 26120 MALISSARD / RAMPA TP (Cotraitant) - 07250 LE POUZIN	49,06	38,22	10,00	97,28	1
Groupement ALBERTAZZI - 69210 LENTILLY (Mandataire) / SOC - Agence Rhône-Alpes (Co-traitant) - 69100 VILLEURBANNE / Société SERPOL (Co-traitant) - 69633 VENISSIEUX	41,88	34,73	2,15	78,76	3
FAURIE SAS - 07320 SAINT AGREVE	39,62	40,00	8,75	88,37	2
SAS BERTHOULY TP - 26206 MONTELMAR	29,45	33,99	7,15	70,59	4

Il en ressort que c'est le **Groupement d'Entreprises SOGEA  
RHONE-ALPES - Agence COCA SUD-EST (Mandataire) – SAS  
CHAPON TP – RAMPA TP** qui a présenté l'offre économiquement  
la plus avantageuse.

**Résultats d'analyse du lot 3 Secteur du Plateau en zone rurale :**

Entreprises	Note du critère "valeur technique de l'offre" /50	Note du critère "Montant de l'offre" /40	Note du critère "Délai d'exécution" /10	Note de classement /100	Rang
RAMPA TP - 07250 LE POUZIN	38,44	39,01	3,75	81,20	3

**Syndicat d'Eau Potable  
Crussol - Pays de Vernoux  
(Ardèche)**

**OBJET**

**N° 29/2019**

**Attribution Marché  
Travaux Bons  
commande eau  
Potable**

Groupement ALBERTAZZI – 69210 LENTILLY (Mandataire) / SOC - Agence Rhône- Alpes (Co-traitant) – 69100 VILLEURBANNE / Société SERPOL (Co-traitant) – 69633 VENISSIEUX	42,00	34,73	2,15	78,88	4
FAURIE SAS – 07320 SAINT AGREVE	40,56	40,00	9	89,56	2
Groupement BOUCHARDON SA (Mandataire) – 07320 SAINT AGREVE / SAS CHAPON TP (Cotraitant) – 26120 MALISSARD / SARL GERLAND (Co-traitant) – 07240 VERNOUX-EN- VIVARAIS	43,13	39,93	10	93,06	1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE

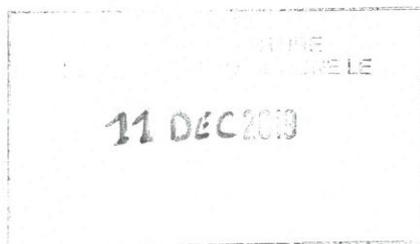


Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE



Il en ressort que c'est le **Groupement d'Entreprises BOUCHARDON SA (Mandataire) – SAS CHAPON TP – SARL GERLAND** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**DELIBERATION :**

Vu le rapport d'analyse présenté,

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**-Décide d'attribuer :**

\* **le lot 1 Secteur Vallée du Rhône en Zone Urbaine** au **Groupement d'Entreprises SOGEA RHONE-ALPES - Agence COCA SUD-EST (Mandataire) – SAS CHAPON TP – RAMPA TP** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

\* **le lot 2 Secteur Vallée du Rhône en zone rurale** au **Groupement d'Entreprises SOGEA RHONE-ALPES - Agence COCA SUD-EST (Mandataire) – SAS CHAPON TP – RAMPA TP** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

\* **le lot 3 Secteur du Plateau en zone rurale** au **Groupement d'Entreprises BOUCHARDON SA (Mandataire) – SAS CHAPON TP – SARL GERLAND** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

**-Charge Monsieur le président de toutes les suites à donner.**